

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 2

Nb. d'absents : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1483 :

Délibération modifiant le tableau des ratios de promotion pour les avancements de grade au sein de la commune de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Affaire n°32/1483 : Délibération modifiant le tableau des ratios de promotion pour les avancements de grade au sein de la commune de Saint-Pierre.

Direction des Ressources

Le Maire rappelle l'Assemblée que par délibération du 24 mars 2017, affaire n° 26/1399, modifiée, la Collectivité a fixé ses ratios de promotion pour les avancements de grade, et ceci après avis du comité social technique, conformément à l'article L. 522-27 code général de la fonction publique.

Afin de mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs stratégiques de la Collectivité et de rationaliser les dépenses, il est nécessaire de réviser l'ensemble de taux de promotion à l'avancement de grade fixés par l'Assemblée délibérante.

Vu l'avis du Comité Social Technique préalablement informé en date du 28 mars 2024,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **DE MODIFIER les ratios de promotion à l'avancement de grade au sein de la collectivité et de fixer pour une durée de 4 ans, les taux suivants :**

- **50 % pour les cadres d'emplois relevant de la catégorie B**
- **Pour les autres cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale.**
 - * **80 % avec examen professionnel**
 - * **25 % au choix**

Exception : en catégorie A, lorsque l'avancement de grade est subordonné au fait d'avoir précédemment occupé certains emplois ou exercé certaines fonctions à responsabilité élevée, les statuts particuliers peuvent déroger au principe du taux de promotion.

Le résultat obtenu après application des ratios, est arrondi à l'entier supérieur.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE


Michel FONTAINE

